

Synthèse des observations, propositions et demandes du public sur le projet de PCAET

Consultation publique du 15/02/2022 au 15/03/2022

Lors de la consultation sur le projet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud, 6 avis ont été formulés par le public.

Ce document est une **synthèse**, ce qui implique que les avis ont parfois été reformulés en conséquence.

L'anonymat des personnes a été préservé.

Avis n°1

Mode de dépôt : Voie électronique et sur le registre à la Communauté d'Agglomération

Date : Vendredi 4 mars 2022 et Lundi 14 mars 2022

Thèmes : Brûlages des résidus viticoles et mobilité

- Il conviendrait que les brûlages à l'air libre des résidus viticoles (sarments mais aussi ceps et autres déchets) soient purement et simplement interdits. En effet, ceux-ci sont une source majeure de pollution et représentent un danger aussi bien pour les personnes travaillant dans les vignes que pour les riverains, et plus globalement pour toute la communauté, du fait des éléments toxiques dispersés dans l'atmosphère.
Il existe des solutions d'exploitation et valorisation de cette biomasse qui, à ce jour, part littéralement en fumée (à grand renfort d'hydrocarbures). Une circulaire ministérielle concernant les brûlages des déchets végétaux est accessible sur le lien suivant : [Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2011/11/18/JOUE).
- Il faudrait prévoir des pistes cyclables plus directes et non touristiques pour permettre de rejoindre rapidement les établissements scolaires, les gares, ect...
- Il est nécessaire de maintenir la gratuité du parking près de la gare de Beaune.

Avis n°2

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : Dimanche 13 mars 2022

Thème : Mobilité

Dans la ville de Beaune, remplacer une voiture à essence par une voiture électrique ne résout pas le problème car la principale nuisance d'une voiture, c'est son encombrement.

Le vélo est acceptable, à condition que les personnes en vélo respectent le code de la route.

Dans le PCAET, le mot piéton n'apparaît pas souvent.

Avis n°3

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : Dimanche 13 mars 2022

Thèmes : Biodéchets, naturalisation en ville, brûlage des sarments de vigne, énergies renouvelables, mobilité et qualité de l'eau

1) Végétaux verts

Souhait de mettre en place un broyeur à végétaux itinérant de village en village (sur le modèle des bennes à encombrants dans les grandes villes) afin d'éviter le déplacement jusqu'à la déchetterie, le temps d'attente souvent conséquent, et le transport de feuillages qui peut être compliqué sans les équipements adéquats : break, remorque...

2) Lutter naturellement contre la chaleur en ville

Suggestion d'aller en Provence afin de savourer l'ombre des platanes dans le moindre village.

Constat : à Beaune, il est difficile de se protéger du soleil l'été. L'absence de places arborées (excepté la place de Monge) et d'arbres autour des constructions neuves (immeubles route de Savigny, cité du vin, parking de la gare...) est regrettable.

Proposition de planter des arbres à chaque construction pour apporter ombrage et fraîcheur (étés caniculaires) : le PLU oblige à prévoir des places de parking en fonction du nombre d'habitants, il devrait aussi pouvoir obliger à ombrager et végétaliser pour l'avenir.

Accès aux bois et forêts locaux : Il est déplorable qu'en période de chasse, il soit impossible d'emmener les enfants en semaine ou le week-end pour des sorties en forêt.

Destruction des forêts : questionnement sur ce qui se passe au-dessus de Savigny les Beaune. Regret exprimé sur le déboisement des coteaux et la mauvaise utilisation d'engins d'élagage des bords de chemin.

3) Gaz à effet de serre

Désapprouve le brûlage des sarments de vigne et met en avant ses effets négatifs sur la santé et sur le réchauffement climatique. La Bourgogne est la seule région viticole de France à ce point archaïque sur ce plan. Alerte sur la santé des vignerons qui sont exposés à la fumée de brûlage.

Des solutions alternatives existent, il faut les encourager, il faut également féliciter tous ces domaines qui s'activent, sans aucune aide, à trouver des solutions, à faire ramasser leurs fagots pour le recyclage. Proposition de les distinguer avec un label où avec une aide financière (pour notamment les équiper en broyeurs).

4) Énergies renouvelables sur notre agglomération

Remarque sur les conséquences de la guerre (risque nucléaire) et la dépendance au gaz russe qui la finance. Les sources d'énergie renouvelables n'ont pas ces risques supplémentaires, en plus d'être inépuisables et gratuites.

Attentes importantes :

- Pouvoir installer des capteurs photovoltaïques sur son toit et s'approvisionner directement sans ces contraintes de montage d'abonnement, de reversement de production.
- Développer davantage les éoliennes dans les zones inhabitées de notre Côte. Elles sont apaisantes, et c'est positif de se dire que l'électricité est produite sans CO₂, sans dépendance aux fossiles ou à l'uranium. Interrogation sur l'identité des habitants qui font du bruit, pour l'interdire. Nous nous habituons aux éoliennes comme nous nous sommes habitués à ces horribles lignes haute tension qui ponctuent nos paysages.

5) Mobilité douce

Félicite les pistes cyclables en sites propres à Beaune. C'est vraiment une réussite et cela doit être souligné.

Plusieurs propositions :

- De nouvelles pistes cyclables : au Faubourg Saint Nicolas, au Faubourg Bretonnière ainsi que pour accéder à tous les établissements scolaires (Exemple du Lycée Marey).
- Organiser un voyage à Copenhague pour les élus afin qu'ils visitent la ville et qu'ils reviennent avec de nouvelles idées.

Il est regrettable que le parking de la gare soit devenu payant et que le prix du billet de train pour se rendre à Dijon ait augmenté.

6) Qualité de l'eau et accès

Gestion de l'eau : désapprobation du fonctionnement de Véolia et regret sur l'absence de diffusion d'information en cas de fuite ou de consommation excessive.

Pollution de l'eau avec notamment la problématique des pesticides.

Demande d'être informé par une carte géolocalisée des produits épandus et des dates d'épandage.

Avis n°4

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : Dimanche 13 mars 2022

Thème : Alimentation, mobilité, énergies, aménagement du territoire, gestion de l'eau, implication des communes et citoyens.

Le PCAET est assez « agréable » à lire et l'état des lieux intéressant, même si les parties « potentiel » semble un peu surréalistes.

Concernant le programme d'actions du PCAET, regret sur l'absence :

- d'objectifs parlants et chiffrés
- de critère de priorité entre les actions
- de budget en face de chaque action. Il est donc difficile de voir si cela est réalisable dans le cadre du PCAET, et l'ambition que celui-ci se donne.

La crise climatique s'aggrave partout, à des niveaux sans précédent, comme en témoigne les alertes du GIEC. Les rapports du GIEC, dont le dernier, montrent qu'il faut être dans le concret, le faire.

L'état des lieux du PCAET montre qu'il y a une forte précarité énergétique, c'est donc un très grand enjeu mais, il ne faut pas tout reporter sur le citoyen. Au niveau des sources d'énergie, il est d'avantage proposé de solutions individuelles (biomasse...) plutôt que de solutions communes avec des énergies renouvelables (même si le PCAET mentionne p103 « *l'intérêt de projets portés collectivement* », cela ne transparait pas vraiment dans les actions.).

Souhait d'obtenir des précisions sur l'avancée des actions en 2022.

Questionnement et demande d'information sur :

- Le suivi du PCAET

- Le nombre de personnes nécessaires (en ETP), à l'agglomération et dans les structures partenaires qui est ajouté, en face de chaque action. Proposition d'une action sur le sujet car il y a pas mal de turn-over sur ces postes.

Concernant l'alimentation

Il y a un important enjeu sur la thématique du Programme Alimentaire Territorial (PAT,) afin de diversifier l'agriculture, avec notamment des terres pour du maraîchage, des fruits, des céréales et légumineuses. Ceci évitera d'importer.

Il y a notamment un effort à faire concernant l'approvisionnement et la cuisine dans les restaurants scolaires. Dans un article du 4 mars 2022, il est écrit que les tarifs avaient fortement augmenté notamment à cause de la loi Egalim. Cette loi impose des produits sous signe de qualité dont des produits bio. Cela ne doit pas nécessairement induire une augmentation, beaucoup de communes le démontrent, il faut en parallèle changer de mode d'actions, ouvrir les possibles aux petits producteurs et ne pas rester chez les « gros » du secteur de la restauration collective qui importent souvent des produits bio ou travaillent des produits transformés.

Il est nécessaire de travailler sur le gaspillage alimentaire, les modes de préparation des plats...et l'élaboration du cahier des charges peut prendre plus de temps, mais au final la collectivité et ses citoyens en sont gagnants. ([Rapport 2021 de l'Observatoire - Un Plus Bio \(observatoire-restauration-biodurable.fr\)](http://rapport2021.de.l'observatoire.un.plus.bio.observatoire-restauration-biodurable.fr))

Il est regrettable que la fiche action (p143) n'ait pas de budget.

Le PCAET manque également d'objectifs concernant la non-artificialisation des terres agricoles, il serait opportun d'afficher un objectif dessus, afin de permettre l'installation de nouveaux/elles agriculteurs et agricultrices, voire d'avoir des terrains communaux pour ces installations.

Concernant la mobilité

Des actions ont été réalisées et semblent défavorables à l'augmentation du report modal vers le train :

- Le parking de la gare de Beaune devenu payant,
- La fermeture des guichets (ou avec des horaires restreints).

De plus, la nouvelle application SNCF est difficile à utiliser. Questionnement si le PCAET peut intervenir sur toutes ces problématiques.

Concernant les énergies

Remarques sur le développement de l'utilisation du bois énergie (mentionné dans le PCAET) :

- Interrogation sur la gestion des forêts sur le territoire
- Mise en avant du rôle important des forêts (il y a un équilibre à respecter).
- Interrogation sur l'existence de scieries locales pour transformer le bois en plaquette (ou autres)

Par ailleurs, le changement climatique risque d'impacter la croissance des forêts. Il faut donc un développement régulé des chaufferies-bois.

Le développement du solaire sur des terrains déjà imperméabilisés semble une bonne alternative. Sur les parkings, cela crée de l'ombrage et permet de diminuer l'utilisation de la climatisation dans les voitures.

Concernant le solaire thermique, une installation existe pour la piscine de Chagny (apparemment plus opérationnelle). Souhait que cette installation soit ajoutée dans le PCAET, développée par d'autres communes, ainsi que dans les campings ou autre (dans le cadre des autorisations d'urbanisme).

Concernant l'aménagement du territoire

Questionnement sur :

- Le budget alloué pour mobiliser le parc existant afin de lutter contre l'étalement urbain et le bâti vacant. C'est un levier important.
- La possibilité d'avoir des aides pour la rénovation car il coûte hélas souvent moins cher de construire que de rénover (sans conditions de ressources pour les aides)
- Les préemptions envisagées
- L'action visant les maisons secondaires et meublés de tourisme, qui se fait exclusivement à Beaune
- Les facilités pour les habitats légers type yourtes, tiny house..., concernant l'action sur les formats d'habitats innovants.

Regret des extensions de zones d'activités (ZAC), notamment sur la commune de Chagny, en lien avec la communauté d'agglomération. Ces extensions sont contraires aux engagements sur la limitation de l'artificialisation.

Concernant la qualité de l'air

Déplore le brûlage lors de prévisions de gelées ainsi que le brûlage des sarments lors des tailles, avec souvent des pesticides dessus, une pratique pourtant interdite pour les autres usagers (professions agricoles ou entreprises d'espaces verts).

Regret sur le peu d'ambition de l'objectif du PCAET sur les thématiques « produits phytosanitaires et brûlage ». Des viticulteurs/trices et prestataires ont déjà des solutions alternatives comme le broyage et utilisation sur place des sarments, et d'autres solutions.

Concernant les vulnérabilités

Demande pour connaître les actions sur les thématiques de glissements de terrain, de problèmes de ruissellement d'eau (au niveau des parcelles viticoles notamment).

Concernant la gestion de l'eau

Propositions pour la gestion des eaux pluviales :

- Action pour inciter (contraindre) l'installation de récupérateurs d'eaux pluviales notamment lors de construction / rénovation de bâtiments communaux et intercommunaux
- Mise en place de systèmes d'irrigation avec de l'eau pluviale pour les terrains de sport

Concernant la pollution des eaux, interrogation sur la charte "Engager nos terroirs dans nos territoires" (ambition, objectifs...).

Souhait que le PAT ait des objectifs chiffrés ambitieux quant au développement de l'agriculture biologique (installation, conversion et également maintien), avec les moyens nécessaires.

Concernant l'implication des communes

Crainte que beaucoup d'actions soient centrées sur Beaune, les autres villes sont peu citées.

Pour les actions concernant les déchets, ne pas oublier les communes qui ne dépendent pas de la communauté d'agglomération mais du SIRTOM par exemple, comme Chagny.

Interrogation sur :

- La place des élu(e)s et des communes pour la suite
- L'implication possible des élu(e)s autre que les élu(e)s communautaires.

Demande qu'une présentation du PCAET soit faite dans les conseils municipaux. Il n'y en a pas eu lors de l'élaboration du PCAET.

Concernant l'implication des citoyens et citoyennes

Alerte sur le fait qu'il faut considérer les citoyens comme des forces vives, et être à l'écoute de leurs propositions.

Dans le PCAET, il est noté que « *Pour permettre au grand public de partager sa vision de la transition énergétique et climatique et afin de travailler conjointement pour atteindre les objectifs que s'est fixée la collectivité, cette dernière étudiera les outils efficaces à mettre en place pour susciter la participation citoyenne dans la mise en œuvre du programme d'action. Suivant les actions, l'implication citoyenne sera plus ou moins conséquente et adaptée aux besoins de chacun.* ». Regret que ce ne soit pas l'étape suivante et que ça ne soit qu'une étude.

Avis n°5

Organisme : Association

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : Lundi 14 mars 2022

Thème : Brûlage des sarments

Nous sommes contre le brûlage des sarments et les graves nuisances générées par cette tradition. Nous avons donc écrit au préfet à ce sujet. Nous souhaitons que dans le cadre du PCAET tout soit fait pour faire adopter rapidement les solutions alternatives (dont le broyage in situ) au brûlage des sarments.

Avis n°6

Mode de dépôt : Voie électronique

Date : Lundi 14 mars 2022

Thème : Eclairage, végétalisation et mobilité

- 1- Désapprouve que les entreprises des différentes zones entourant Beaune aient besoin de garder toute la nuit un éclairage aussi puissant. En diminuant cet éclairage, les entreprises pourraient faire des économies et contribuer à une meilleure préservation de la biodiversité (oiseaux, petits mammifères), et à un ciel plus lisible.

Ne pourrait-on pas insister pour que ces entreprises « verdissent » leur terrain avec toitures végétalisées (ou panneaux solaires). Proposition que cette demande soit incluse dans les nouveaux permis de construire.

- 2- Regret du nombre important de panneaux de limitation de vitesse lorsqu'on conduit de Chalon sur Saône à Dijon. Une vitesse moyenne, moins hachée, serait bénéfique pour la fluidité de conduite et pour les factures de carburant à la pompe.